



Vous pouvez déplacer votre temps de nature personnelle (TNP) en informant votre direction à l'avance? Il faut un préavis de 24 heures si c'est occasionnel et un préavis de 5 jours si c'est permanent.

NOUVELLES DATES DE SAI

Veillez noter que des **changements** sont apportés aux séances d'affec-tation par internet (SAI). À la FGJ, celle prévue du 5 au 8 novembre 2021 aura lieu **du lundi 8 novembre (16 h) au mercredi 10 novembre 2021 (9 h)** et celle prévue du 12 au 15 novembre 2021 se tiendra **du lundi 15 novembre (16 h) au mercredi 17 novembre 2021 (9 h)**. À l'EDA, la SAI prévue du 5 au 8 novembre se tiendra **du lundi 8 novembre (16 h) au mercredi 10 novembre (midi)** et celle prévue du 12 au 15 novembre aura quant à elle lieu **du lundi 15 novembre (16 h) au mercredi 17 novembre (midi)**.

ENTENTE NATIONALE

Les textes finaux de l'*Entente nationale* sont en ligne en format PDF. Pour vous aider à vous y retrouver, l'Alliance a aussi préparé une *fiche syndicale* portant sur les changements appor-tés à la convention.

N'HÉSITEZ PAS À LA CONSULTER !

DE QUOI PARLE-T-ON EN CONSEIL FÉDÉRATIF ?

Au début de mes mandats, j'ai insisté sur l'importance de la communi-cation et de la vulgarisation de l'information et sur la transparence. C'est cette orientation qui a été prise lors de la production des documents pour protester contre le projet de loi 40 et pour vous aider à comprendre les demandes syndicales ainsi que les offres patronales.

J'aimerais poursuivre dans cette lancée. Comme le Conseil d'adminis-tration souhaite que vous compreniez davantage le rôle de l'Alliance au sein des instances de la FAE, notamment, nous tenterons, du mieux que nous pouvons, de vous faire un résumé des points discutés en Conseil fédératif (CF) qui peuvent avoir une incidence sur votre profession. De plus, un point d'information à ce sujet sera à l'ordre du jour de la réunion de l'Assemblée des personnes déléguées de novembre.

ENJEUX SANITAIRES

Lors du dernier CF tenu les 25, 26 et 27 octobre derniers, nous avons notamment échangé sur les enjeux sanitaires et sur la vaccination obli-gatoire. Aucune décision n'a été prise par les délégations. Nous avons appris à la fin du CF qu'entre autres en raison du taux très élevé de profs vaccinés, le gouvernement a décidé de ne pas demander la vaccination obligatoire du personnel enseignant. Nous sommes très heureux que les membres aient écouté les recommandations de la Direction de la santé publique et qu'ils se soient fait vacciner. Le gouvernement a encore des mesures à mettre en place pour assurer la sécurité des profs et des élèves, comme d'effectuer les tests de CO₂ dans les classes et de procéder à des ajustements dans les locaux inadéquats. De notre côté, nous conti-nuerons à nous battre pour veiller à votre santé et votre sécurité.

ASSURANCES COLLECTIVES — RENOUELEMENT 2022

Un sujet qui a fait l'objet de décisions est celui des primes de nos assu-rances collectives, qui devront être revues à la hausse pour plusieurs raisons. L'une d'entre elles est liée à l'augmentation des congés à longue durée. Nous le savons tous, nos conditions d'exercice étant fort exi-gentes, plusieurs enseignantes et enseignants tombent au combat. Or, cela a une incidence sur nos primes. Aucun d'entre nous n'est à l'abri.



C'est pourquoi nous devons continuer à réclamer des conditions de travail décentes. D'autres facteurs entraînent également la hausse de nos primes et nous devons noter parmi eux le désengagement de l'État envers le système de santé. Cet enjeu politique nous concerne tous !

PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

La FAE a reçu comme mandat d'entreprendre, au plus tard à l'au-tomme 2021, une démarche pour réviser en CF les orientations nationales sur les projets pédagogiques particuliers (PPP). La pandémie étant venue perturber l'agenda syndical, le Conseil fédératif a pris la décision d'adop-ter une nouvelle orientation à ce sujet en liant les orientations sur les projets pédagogiques particuliers au dossier plus large des inégalités sco-laires et sociales, le tout devant être traité lors du Congrès de juin 2022. Le contexte politique actuel est particulièrement intéressant puisque des élections provinciales auront lieu dans la prochaine année, mais aussi que la pandémie a fait ressortir toutes les inégalités dans le milieu scolaire. L'école à trois vitesses est une réalité particulièrement présente dans la région de Montréal, avec nos nombreuses écoles privées. Nous devons aussi nous souvenir que la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (issue du projet de loi 40) est venue l'ancrer davantage, tout comme la Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées des parents pour les projets particuliers.

Suite en page 2.

DE QUOI PARLE-T-ON EN CONSEIL FÉDÉRATIF? (SUITE)

FORMATION DE 30 HEURES OBLIGATOIRES

La Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires inclut entre autres une formation de 30 heures obligatoires. Or, bien des aspects de la formation demeurent flous et risquent d'être appliqués à géométrie variable dans les établissements. Égale à eux-mêmes, le ministre Roberge et les sbires du ministère de l'Éducation s'en remettent aux centres de services scolaires, qui eux renvoient la balle au ministère, si bien qu'il est très difficile d'avoir des réponses claires : quelles formations seront admises ? Qui doit les suivre : les suppléants à la leçon, les personnes en libération, en congé de maternité ou de paternité sont-ils visés ? Bref, il est important de savoir comment ce sera opéré dans les différents centres de services scolaires pour que la mise en application des formations soit claire et équitable pour tous. Il est également primordial de se rappeler que l'*Entente nationale* et la *Convention collective locale* s'appliquent toujours !

POSTES RÉGULIERS À L'ÉDUCATION DES ADULTES

La FAE a consulté ses syndicats affiliés sur la proposition du Comité patronal de négociation des centres de services scolaires francophones concernant la répartition des 50 nouveaux postes permanents à l'EDA au sein des centres de services. Nous attendons maintenant la décision du CPNCF.

AUTORISATIONS D'ENSEIGNER

Lors du CF, la maîtrise en éducation préscolaire et en enseignement primaire (MEPEP) de 60 crédits, instaurée par l'Université de Montréal, a fait l'objet d'une discussion. Ce programme comporte un risque important de nivellement par le bas de la formation initiale et dévalorise la profession enseignante au préscolaire et au primaire. En ce qui a trait aux maîtrises dites qualifiantes, la FAE est d'avis que ce modèle est mal adapté au préscolaire et au primaire, qu'il ne devrait donc pas y être implanté, à l'exception des enseignantes et enseignants spécialistes (arts, éducation physique, anglais). La tâche des titulaires de classe au primaire couvre l'enseignement d'une grande variété de matières scolaires (français, mathématique, univers social, sciences et technologies, ECR, etc.) qui exigent une solide formation disciplinaire initiale dans chacune d'elles et une formation pratique suffisante, ce que ne peut offrir le format d'une maîtrise qualifiante de 60 crédits.

Le Comité d'agrément des programmes de formation (CAPFE), qui est le gardien de l'intégrité et de la cohérence des programmes de formation initiale en enseignement au Québec, a refusé, à notre connaissance pour une des seules fois depuis sa mise sur pied, d'agréer le programme de la MEPEP, à cause de problèmes constatés au sujet des conditions d'admission au programme, des exigences à l'entrée, du soutien aux étudiantes et étudiants et des stages offerts.

Quand on sait que même les nouveaux bacheliers hésitent à prendre un poste ou un contrat, parce qu'ils craignent les conditions d'exercice, imaginons celles et ceux qui ne comptent que deux années de formation ! Si le gouvernement s' imagine que la hausse de salaire a tout réglé pour contrer la pénurie, il se trompe... Il va devoir également améliorer nos conditions d'exercice dans notre prochaine *Entente nationale*. La bataille n'est pas terminée !

PROJET DE LOI SUR LA LANGUE OFFICIELLE

La FAE a déposé en commission parlementaire un mémoire sur le projet de loi numéro 96 : Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français. À ses yeux, malgré le désir louable de protéger encore plus la langue française, ce projet de loi 96 comporte certains oublis. Avec l'omniprésence de l'anglais à Montréal, la FAE propose des recommandations pour faciliter la francisation des nouveaux arrivants grâce à des moyens mis en place dans les entreprises. De plus, la priorité de l'enseignement du français doit se faire dès le plus jeune âge et pour cela le gouvernement doit mettre les efforts nécessaires pour protéger et promouvoir le français au Québec.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

La FAE a présenté ses prévisions budgétaires de l'année 2021-2022. Elle prévoit une hausse des produits qui s'explique entre autres par l'augmentation des salaires, entraînant une augmentation du montant généré par les cotisations syndicales. Cela a également pour conséquence la hausse de certaines charges, par exemple les salaires et avantages sociaux des membres élus et les frais de libérations. Quelques dépenses sont plus élevées que les années précédentes, en raison de la crise sanitaire qui demande notamment l'aménagement de locaux pour respecter la distanciation sociale. Les élections à la FAE et le Congrès prévu en 2022 occasionnent par ailleurs plus de dépenses. Le calendrier du Congrès a d'ailleurs été adopté.

BOURSE JEUNE RACCROCHEUSE

La FAE a remis trois bourses Jeune raccrocheuse d'une valeur de 2000 \$ à Léonie Barbe-Lévesque, du centre Tétraultville, Marie-Josée Gauthier et Déiane St-Armand. Ces femmes inspirantes se sont démarquées par leur parcours exceptionnel et leur désir de dépassement malgré les obstacles qu'elles ont dû affronter. Des remerciements particuliers aux profs qui ont présenté des candidatures, dont à Boualam Ouazine, qui a présenté celle de Léonie. Je vous invite à en faire de même cette année ! C'est une belle façon d'encourager ces femmes à poursuivre leurs rêves.

En terminant, nos félicitations à Sébastien Bergeron pour sa nomination au poste de président du Comité des élections de la FAE.

En plus d'être un lieu d'échanges et de prises de décisions, les réunions du Conseil fédératif sont de belles occasions d'échanger en délégation, mais aussi avec nos collègues des syndicats affiliés. Se retrouver en instances dans une salle, en présentiel, a été fort apprécié par la plupart d'entre nous.

● Catherine Beauvais-St-Pierre, présidente



Publicité de l'Alliance parue dans *Le Devoir*, dans le cahier spécial de la Semaine pour l'école publique.

— FGJ

TÂCHE DES ENSEIGNANTS AU 15 OCTOBRE

La date limite du 15 octobre étant passée, vous devriez déjà avoir reçu votre tâche officielle pour l'année 2021-2022 sous forme de grille horaire. Certains éléments restent pertinents à se rappeler :

- La description de votre tâche qui devait vous être remise sous forme d'horaire doit indiquer l'ensemble des tâches que vous devez accomplir et à quel moment pour chaque jour de la semaine ou du cycle.
- En additionnant les divers éléments, on doit arriver aux nombres de minutes suivants :

PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

(incluant enseignants spécialistes et orthopédagogues)

Tâche éducative : 1 380 minutes

Tâche complémentaire : 240 minutes

Travail de nature personnelle (TNP) : 300 minutes

SECONDAIRE (cycle de 5 jours)

Tâche éducative : 1 200 minutes

Tâche complémentaire : 420 minutes

Travail de nature personnelle (TNP) : 300 minutes

SECONDAIRE (cycle de 9 jours)

Tâche éducative : 2 160 minutes

Tâche complémentaire : 756 minutes

Travail de nature personnelle (TNP) : 540 minutes

SECONDAIRE (cycle de 10 jours)

Tâche éducative : 2 400 minutes

Tâche complémentaire : 840 minutes

Travail de nature personnelle (TNP) : 600 minutes

- Ces nombres ne représentent pas une moyenne, mais un maximum hebdomadaire (ou par cycle) et l'on ne doit retrouver aucun dépassement sur la grille horaire.
- Techniquement, vous n'aviez rien à signer lors de sa réception, la convention indiquant simplement que la direction doit remettre sa tâche à l'enseignant. Si jamais la direction a insisté pour que vous le fassiez, n'ayez crainte. Cette signature ne fait qu'attester que vous en avez pris connaissance et non que vous consentez à tout ce qu'on y retrouve. Vous conservez tout de même le droit de la contester, en tout ou en partie, par la suite.

- Les personnes déléguées doivent avoir reçu une copie de la tâche de chaque enseignant de l'école au plus tard le 15 octobre. Une copie de ces tâches doit aussi être affichée dans l'école.
- Pour les écoles qui n'auraient pas de personne déléguée syndicale, la direction avait l'obligation de faire parvenir une copie de ces tâches à l'Alliance à l'intérieur du même délai.

CE QU'IL FAUT SURVEILLER SUR SA TÂCHE

- Si un nombre de minutes est indiqué pour, par exemple, la tenue d'un comité, de la surveillance ou des rencontres, le prof n'est pas tenu d'en accomplir plus que le nombre comptabilisé pendant la semaine ou le cycle.
- N'acceptez aucune annualisation ou aucun temps « moyen » calculé par la direction. Il n'est pas possible non plus d'en « accumuler », par exemple en n'utilisant pas, pendant 3 semaines, les 10 minutes reconnues pour un comité dans la tâche hebdomadaire (ou cyclique) afin de participer à une réunion de ce comité qui durera 40 minutes la 4^e semaine.
- Il faut s'assurer que les minutes indiquées à la tâche représentent la réalité : si on ne vous reconnaît que trois minutes pour un déplacement et qu'en réalité il vous en faut six, il faudra alors faire modifier la tâche pour que la durée réelle soit comptabilisée.
- Si la direction vous a inscrit dans une grille de remplacement d'urgence (RU), elle doit comptabiliser ce temps en tâche complémentaire pour toute la période de disponibilité; elle ne peut vous contraindre à être disponible hors des heures hebdomadaires (ou cycliques) au cours desquelles elle peut vous assigner une tâche (donc pas pendant le TNP).
- Assurez-vous que votre horaire comprend une période de repas minimale de 75 minutes (au primaire) ou de 50 minutes (au secondaire). Veuillez noter qu'on ne peut pas scinder la période de repas en deux blocs.
- Si vous devez vous déplacer entre deux immeubles dans le cadre de votre travail, un temps de déplacement réaliste entre les deux immeubles où vous êtes affectés doit vous être reconnu en tâche complémentaire.

Dans le doute, n'hésitez pas à consulter la [fiche syndicale](#) sur la tâche, qu'on trouve dans le site Web de l'Alliance, ou à contacter les soussignés.

● **Jean-François Audet, conseiller pour le secondaire**
Roberto D'Amico, conseiller pour le préscolaire et le primaire

ÉDUCATION DES ADULTES

— EDA JOURNÉE PÉDAGOGIQUE DU 26 NOVEMBRE 2021

La journée pédagogique du 26 novembre prochain est une journée pédagogique au même titre que les 7 autres prévues au calendrier scolaire de votre centre. Cette journée fait partie des 800 heures et ne commande aucun traitement spécial. En d'autres mots, c'est une journée pédagogique ordinaire dont le contenu est déterminé par le CSSDM, appelée journée pédagogique institutionnelle. Ainsi, si vous n'avez rien à votre horaire le vendredi, vous n'avez pas à vous rendre à votre centre pour cette journée puisqu'elle ne fait pas partie de votre tâche. Nous vous rappelons qu'il y a 8 journées pédagogiques (32 heures à l'éducation des adultes [EN, 11-10.04 F] *in fine*, et *Convention collective locale*, 11-10.03 B) A) section 2]. Les

enseignantes et enseignants à temps partiel ont droit à un nombre d'heures pédagogiques établi au prorata de leur contrat, soit le nombre d'heures d'enseignement pur et suivi pédagogique relié à sa spécialité prévu à leur contrat, par rapport à une pleine tâche annuelle d'enseignement et suivi pédagogique relié à sa spécialité (768 heures), selon l'article 11-8.07 de l'EN. Vous n'avez donc pas à être présents aux 8 journées pédagogiques prévues au calendrier scolaire de votre centre. Vous devez cependant convenir avec votre direction des journées pédagogiques où vous serez présents. Nous vous invitons à consulter la [fiche syndicale](#) et les [Savoirs essentiels](#) portant sur la tâche à l'EDA et la [fiche syndicale](#) portant sur les journées

pédagogiques à l'EDA, notamment la section *L'impact sur la semaine de travail*. Il importe de vérifier, pour les semaines où se tient une journée pédagogique, que la direction apporte les ajustements nécessaires à la tâche complémentaire pour éviter un dépassement des 32 heures ou son prorata pour les profs à temps partiel. Le temps de tâche complémentaire à l'horaire de l'enseignante ou de l'enseignant lors d'une journée pédagogique doit équivaloir à la différence entre la durée totale de la journée pédagogique (maximum 5 heures 30 minutes) et les 4 heures reconnues en tâche éducative.

● **Chantal Forcier, conseillère**

CONFÉRENCE SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LES INÉGALITÉS SOCIALES

L'Alliance convie tous ses membres à une conférence au croisement de la transition écologique et des inégalités sociales dans le cadre de l'Assemblée des personnes déléguées (APD) du 9 novembre prochain.

Voitures électriques, production d'énergies propres, rénovations énergétiques, plusieurs discours semblent placer la solution de la crise climatique dans les technologies et le développement économique vert. Parallèlement, de plus en plus de voix s'élèvent pour parler de transition juste.

De quoi parle-t-on lorsque l'on parle de transition socioécologique ou de transition énergétique juste? Comment peut-on renouveler le discours sur l'urgence climatique à la lumière des événements des dernières années, dont la pandémie de COVID-19? Comment, à titre de syndicalistes, d'enseignantes et d'enseignants, mais aussi comme citoyennes et citoyens, pouvons-nous opérer des changements dans une perspective de justice climatique?

Telles seront les questions abordées par nos invités, la présidente du Conseil central du Montréal métropolitain-CSN, Dominique Daigneault, et René Audet, sociologue de l'environnement, professeur à l'UQAM et titulaire de la Chaire de recherche sur la transition écologique.

Passez le mot auprès de vos collègues et inscrivez-vous dès maintenant pour bénéficier de cet espace de dialogue. L'activité n'est pas réservée qu'aux personnes déléguées, tous les membres de l'Alliance peuvent s'inscrire en tant qu'observateurs sur ce [formulaire](#). La conférence aura lieu dans la première heure de l'Assemblée de personnes déléguées, qui commence à 17 h 30. Au plaisir de vous y voir!

● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**
Alexis Richard, conseiller

FORMATION SYNDICALE

LE CLP, UN COMITÉ SYNDICAL

Le Comité local de perfectionnement (CLP) est un comité syndical qui a pour but d'assurer une répartition équitable du budget de perfectionnement entre tous les profs en respectant les priorités convenues avec l'équipe enseignante.

Cette formation s'adresse aux membres siégeant au CLP et à ceux qui souhaitent s'y joindre. On y explique les enjeux inhérents au mandat de ce comité, notamment quant à la gestion des demandes de perfectionnement des enseignantes et des enseignants.

La session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mardi 16 novembre 2021 de 9 h à 15 h 30**, dans les bureaux de l'Alliance. Un dîner sera servi.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le jeudi 11 novembre** en utilisant ce [formulaire](#).

● **Daniel Chartrand, vice-président**

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DE FORMATION, CONTACTER AUDREY GOUDIABY PAR COURRIEL : formation@alliancedesprofs.qc.ca.

COMITÉ ACTION-MOBILISATION



L'Alliance est encore à la recherche de membres ayant envie de faire partie du comité d'action-mobilisation. Nous recherchons des profs actifs, des personnes qui sont prêtes à nous aider à réfléchir aux meilleurs moyens à mettre en place pour faire bouger les choses et qui sauront se rallier aux grandes orientations de l'Alliance.

Vous êtes intéressés? Il suffit de remplir ce [formulaire](#) **avant 16 h, le lundi 8 novembre**.

● **Patrick Trottier, vice-président**

RAPPEL PARTICIPEZ À LA JOURNÉE MONDIALE POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE !



Enseignantes et enseignants membres de l'Alliance, joignez-vous à la délégation de la FAE **le 6 novembre prochain à midi**, au parc du Mont-Royal, pour participer à la mobilisation familiale organisée par le Réseau intersyndical

pour le climat (RIC). Affichez-vous aux couleurs de notre organisation tout en portant une pièce de vêtement vert. L'Alliance fournit des boîtes à lunch! Remplissez ce [formulaire](#) **avant le 1^{er} novembre** pour en bénéficier.

● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**
Alexis Richard, conseiller

RAPPEL — CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Cette session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le jeudi 11 novembre 2021 de 9 h à 15 h 30**, via vidéoconférence Zoom.

Pour permettre la libération des participants, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 5 novembre**, en utilisant ce [formulaire](#).

● **Élyse Bourbeau, vice-présidente**

RAPPEL — CONFÉRENCE SST

Cette conférence se déroulera virtuellement **le lundi 15 novembre 2021 à 18 h**. Les places étant limitées, vous nous invitons à vous inscrire rapidement, **avant 15 h le mercredi 10 novembre**, en précisant, le cas échéant, votre besoin de libération et de suppléance. Il suffit de remplir ce [formulaire](#).

● **Line Lamontagne, vice-présidente**
Martin Leclerc, secrétaire-trésorier

